



## État d'urgence : la sécurité renforcée



Devant la synagogue de Bordeaux, policiers et militaires montent la garde.

« En état de guerre, il y a des choses qui ne peuvent pas être communiquées car elles pourraient intéresser ceux contre qui nous luttons ». Sans dévoiler les effectifs et les modes opérationnels, le préfet de Gironde et d'Aquitaine rappelle que les forces de l'ordre sont mobilisées sur les sites dits « sensibles ». Le plan Vigipirate a été réévalué au niveau « alerte attentat ».

Tout en appelant à « ne pas céder à la panique », Pierre Dartout signale que la mise

en place de l'état d'urgence, décrété le soir même des attentats puis prolongé pour trois mois, lui donne des pouvoirs accrus. « La circulation et le stationnement ont été interdits devant la synagogue à Bordeaux. » À l'heure où nous écrivons ces lignes, aucun événement majeur n'est annulé mais le doute persiste quant à la tenue du marché de Noël à Bordeaux.

L'état d'urgence a permis à la police d'assigner 5 personnes à résidence, dont 3

hommes dans l'agglomération bordelaise et une jeune femme à Toulence. Tous doivent pointer 4 fois par jour au commissariat de leur quartier et rester chez eux de 20h à 6h du matin. L'un des hommes qui n'a pas respecté cette assignation a été placé en garde à vue le 16 novembre. À l'échelle nationale, plus de 100 personnes ont été assignées à résidence.

U.A.